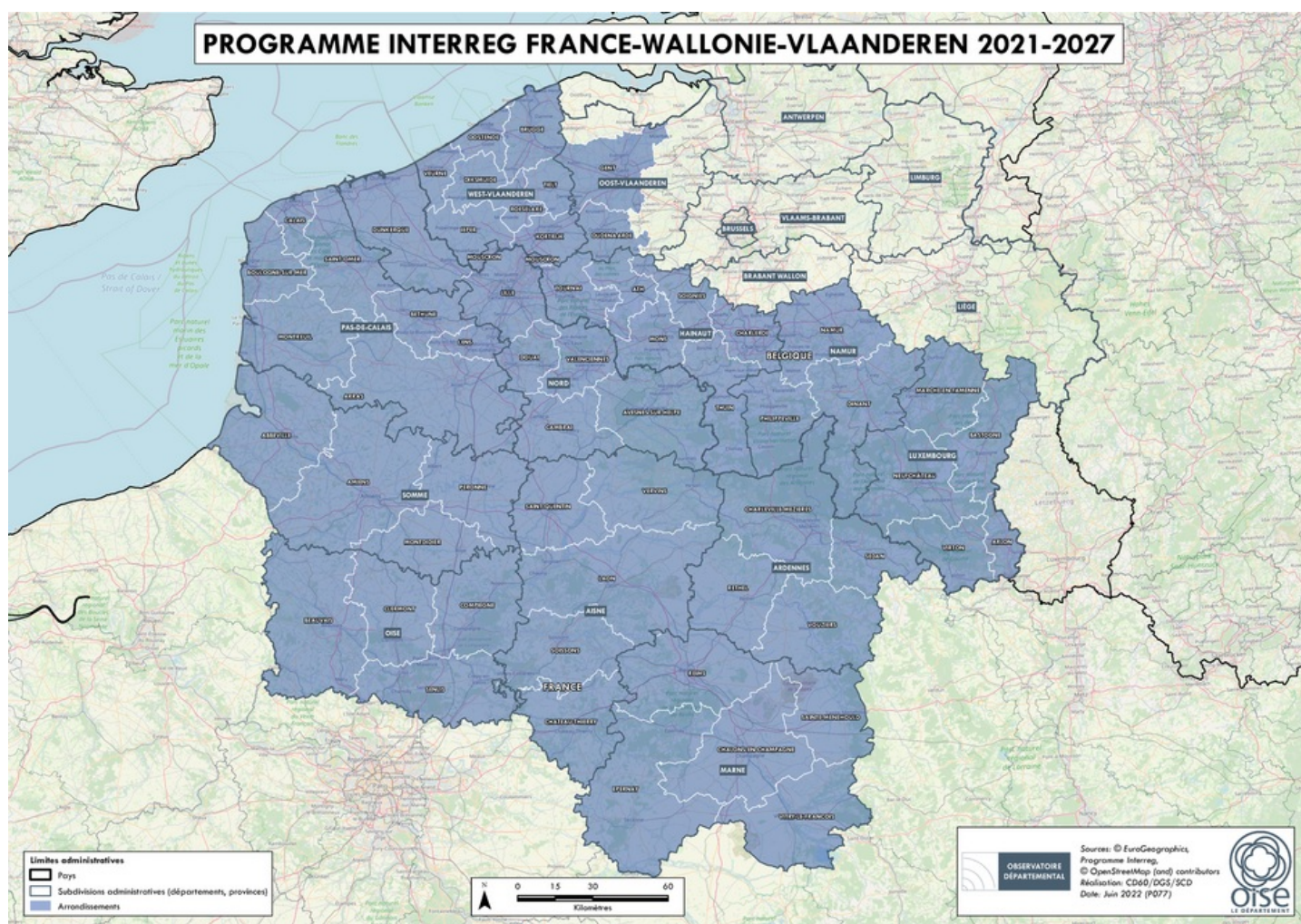


PRÉSENTATION 21-27 INTERREG FWVL

Le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est un programme de coopération transfrontalière cofinancé par l'Union européenne.

INTERREG C'EST QUOI ?

Le programme **Interreg France-Wallonie-Vlaanderen** est un programme de **coopération transfrontalière** cofinancé par l'Union européenne. Sa zone géographique couvre l'ensemble de la région **Hauts-de-France** et la région **Grand Est** (ex région Champagne-Ardenne) en France, ainsi que la **Wallonie** et les **Flandres** en Belgique. L'objectif de ce programme est de **favoriser les échanges économiques et sociaux** sur des projets communs entre ses régions. Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce au bénéfice des populations de la zone.



Pour ce programme transfrontalier, la région Wallonne gère le programme, c'est ce qu'on qualifie d'Autorité de gestion. La nouvelle programmation Interreg VI d'une durée de huit ans débute en 2021 et se terminera en 2027.

L'enveloppe totale pour la période 2021-2027 est de 286 882 570 M d'euros allouée par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les taux de co-financement des projets peuvent atteindre un maximum de 60%.

LES PRIORITÉS DU PROGRAMME

LE PROGRAMME INTERREG VI COMPREND 5 AXES PRIORITAIRES DIFFÉRENTS :

- Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée ;
- Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique ;
- Améliorer les schémas de mobilité (personne et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale multimodale, durable, résiliente face au changement climatique ;
- Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire ;
- Renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale.

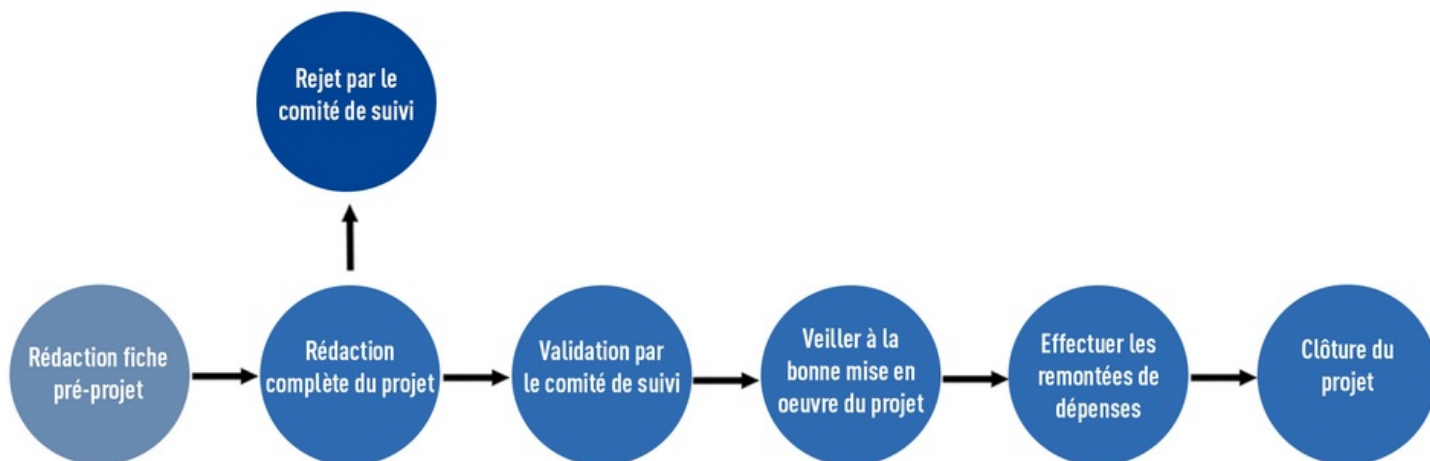
QUELQUES CONSEILS AVANT DE VOUS LANCER

Pour pouvoir être éligible à la rédaction d'un projet Interreg il faut que les porteurs de projet relèvent d'organisations publiques ou privées. Parmi ces organisations nous retrouvons : des universités, des centres de recherches, des hôpitaux, des structures associatives, des entreprises, des administrations etc.

Avant de se lancer dans la rédaction d'un projet il est nécessaire de prendre en compte trois éléments essentiels.

Tout d'abord, il faut obligatoirement au minimum deux partenaires provenant de deux versants différents. Il faut également répondre à une problématique ou à un besoin partagé en accord avec l'un des axes du programme. Pour finir, il faut que le projet présente une plus-value transfrontalière et dont les résultats fixés ne seraient pas atteignables sans le travail partenarial.

COMMENT RÉDIGER UN PROJET ?



BESOIN D'AIDE ?

- › Les équipes techniques du programme :
interregpicardie@hautsdefrance.fr ↗
- › La Mission Europe et Partenariats extérieurs du Conseil départemental de l'Oise :
mission europe@oise.fr ↗

CONTACT



Mission Europe et Partenariats extérieurs

☎ [03 44 06 66 36](tel:0344066636)

✉ [Envoyer un courriel](#)